

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 JANVIER 2020

Le Département signataire de l'acte #1 du projet Limoges Université 2020-2030

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne signe à son tour le projet "Limoges Université 2020-2030". Il s'engage ainsi à soutenir, selon ses compétences, les actions mises en œuvre par l'Université : développement de la recherche, pérennisation des formations, création d'un institut national des sciences appliquées, etc...

L'Université de Limoges et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) du nord de la Nouvelle-Aquitaine ont choisi de saisir l'opportunité de l'ordonnance du 13 décembre 2018. Celle-ci prévoit, entre autres, la création d'établissements publics expérimentaux avec de nouvelles formes de rapprochements, de regroupements ou de fusions des établissements d'ESR.

Le projet Limoges Université 2020-2030 veut ainsi relever le défi de coordonner la stratégie des établissements de l'ESR pour afficher des signatures scientifiques fortes ; assurer une meilleure coordination formation-recherche ; garantir la réussite des étudiant.e.s ; amplifier la visibilité régionale, nationale et internationale de l'Université de Limoges. Le projet veut également concourir au développement économique et social de Limoges, de la Haute-Vienne et au-delà. Il comporte également des enjeux culturels et sociétaux et prévoit de "nourrir la vie étudiante", notamment sur les cités universitaires.

Ce nouveau chapitre de l'histoire universitaire va faire évoluer le paysage urbain de Limoges, premier ancrage historique de la vie étudiante, et initier des rapports renouvelés entre les différents sites de l'ex Limousin. Ainsi, quatre campus de l'Innovation s'organiseront autour de thématiques propres et fortes. Un cinquième campus sera exclusivement dédié aux licences scientifiques et technologiques. Brive, Égletons, Guéret et Tulle s'armeront dans leur rôle de campus de proximité. Le campus des Mascareignes représentera le hub de la connaissance dans l'Océan Indien.

Le cap 2020-2030 exige que l'organisation de l'Université de Limoges soit repensée afin de garantir la réussite des étudiant.e.s et l'excellence de la recherche. Il nécessite aussi la mise en place de synergies avec les acteurs du développement local, que sont les collectivités, afin que tous se projettent avec imagination et confiance dans l'avenir. Le poids que représente l'Université de Limoges dans l'espace nord-aquitain et le statut de Limoges, deuxième aire urbaine de la Région, demandent un investissement actif de l'ensemble des partenaires de cet acte #1 du projet.